



63^e rencontre

22 juin 2022 9h à 16h

Auberge de la Montagne Coupée – Saint-Jean-de-Matha

PERSONNES RESSOURCES :			Présent	Absent	Cumulatif	
	Isabelle Perreault (AM seulement) (Sylvain Breton)	Présidente	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	} 2/2
	Claudine Ethier	Coordination	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
	Arianne Sylvestre (Élaine Marcoux) (Catherine Lavallée)	Secrétaire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	
	Philippe Gaudet (Loriane Paquin)	Tech. for.	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	
MFFP	Manon Gilbert (François Lapalme)		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	} 2/2
	Isabelle Parent		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
	Gabriel Blanchet		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
	Karen Tremblay		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/2	
	Yanick Ouellet (quitte de 10 h à- 12 h) (Charles Beauchemin)		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	

Observateur : Aucun

Invité : Jonathan Grandmont, ing.f. Coordonnateur – Transaction fibres, Domtar



*Le cumulatif des rencontres est calculé du 1^{er} avril au 31 mars.

MEMBRES :			Présent	Absent	Cumulatif	
Autres utilisateurs	Serge-Alexandre Demers-Giroux (AM seulement)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	} 1/2
	VACANT	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Maxime Trudel	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	} 2/2
	Mathieu Dufresne	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/2	
	Élizabeth Rivard	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
	Patrick Provost (Louis-Pierre Bélanger Ducharme)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
	Réjean Lachance	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	
	Éric Chiasson	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
Communauté Atikamekw de Manawan	Paul-Émile Ottawa	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	} 0/2
	Kevin Dubé	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
	Jean-Noël Dubé	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
Conseil régional de l'Environnement	Vicky Violette	Déléguée	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	} 2/2
	Denise Trudel	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
Détenteur de bail de piégeage	Robert Papineau	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	} 2/2
	Marc Gauthier (Philippe Gaudet)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
Détenteur de bail de villégiature	Michel Moreau	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/2	} 2/2
	Bertrand Grenier	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
MRC de D'Autray	Jean Hubert	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	} 2/2
	Michael C. Turcot	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/2	
	VACANT	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
MRC de Matawinie	Félix Nadeau Rochon (Édith Gravel)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	} 2/2
	Réjean Gouin (PM seulement)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
	Alexandre Mathieu-Vaugeois	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	
Organisme de bassin versant	Delphine Deléglise	Déléguée	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/2	} 1/2
	Francine Trépanier	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
Organismes gestionnaires de ZEC	Nathalie Poitras	Déléguée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	} 2/2
	Julie Lachance	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
	François Couture (Réjean Beausoleil)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
	Christian Dupuis	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
Organisme – Réserves fauniques	Yannick Dufour (quitte à 15h33)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	} 2/2
	Éric Harnois	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
Titulaire de permis de pourvoirie	VACANT	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	} 2/2
	VACANT	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
	Jonathan Leblond	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/2	
	Myriam Poirier	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	
Titulaire d'un permis d'exploitation d'érablière	Alan Bryson	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	} 1/2
	Guy Breault	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/2	
Véhicules hors route	Michaël Barras	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/2	} 2/2
	Marc-André Masse	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/2	

Objectifs de la rencontre

- Adopter les mesures d'harmonisation d'une partie de la planification
- Émettre des recommandations sur des enjeux de nature tactique
- Planifier les travaux de la Table GIRT 062 pour l'année 2022-2023

Projet d'ordre du jour

Affaires administratives		
9 h 00 à 9 h 05	1. Mot de bienvenue	Isabelle Perreault
9 h 05 à 9 h 10	2. Objectifs	Isabelle Perreault
9 h 10 à 9 h 15	3. Adoption du projet d'ordre du jour	Isabelle Perreault
9 h 15 à 9 h 20	4. Adoption du projet de compte rendu de la rencontre 27 avril 2022	Isabelle Perreault
9 h 20 à 9 h 25	4.1. Suivis de la rencontre du 27 avril 2022	Claudine Ethier
Dossiers pour décision		
9 h 25 à 9 h 35	5. Plan de travail 2022-2023 de la Table GIRT 062	Claudine Ethier
9 h 35 à 9 h 50	6. Réseau routier stratégique à maintenir et à développer.	Claudine Ethier
9 h 50 à 10 h 20	7. Préoccupation et enjeux de la Table GIRT par rapport au PAFIT	Claudine Ethier
Dossiers pour discussion		
	AUCUN	
10 h 20 à 10 h 40	PAUSE	
Dossiers pour information		
10 h 40 à 12 h	8. Acériculture sur les terres du domaine de l'État	
	8.1. Retour sur la consultation publique du potentiel acéricole priorisé	Karen Tremblay
	8.2. Consultation plan directeur acériculture	
	8.3. Présentation – Vocation des érablières en terres publiques	Jonathan Grandmont
12h à 13 h 30	DÎNER	
13 h 30 à 13 h 45	9. Retour sur la consultation publique PAFIO	Claudine Ethier
13 h 45 à 14 h	10. Calendrier préliminaire des TSNC à réaliser en 2022-2023	Isabelle Parent
14 h à 14 h 05	11. Bureau de coordination pour favoriser la synergie des utilisateurs et utilisatrices de la forêt	Karen Tremblay
Harmonisation des secteurs d'intervention		
14 h 05 à 14 h 10	12. Modification du résumé d'harmonisation du chantier ORIGINAL	Claudine Ethier
14 h 10 à 14 h 15	13. Suivi de l'harmonisation électronique du secteur GALETTE	Claudine Ethier
14 h 15 à 14 h 55	14. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification 2021-2022	Isabelle Parent
	14.1. SYLVESTRE (jointe au GALETTE)	
	14.2. CANARD	
	14.3. RONDEAU_FRID	
Fermeture de la rencontre		
14 h 55 à 15 h 25	15. Affaires diverses	
15 h 25 à 15 h 30	16. Évaluation de la rencontre	Claudine Ethier
15 h 30 à 15 h 35	17. Prochaine rencontre	Réjean Gouin

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>La rencontre débute à 9 h. Mme Isabelle Perreault, mairesse de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez et Présidente de la Table GIRT 062 souhaite la bienvenue aux délégués. Mme Perreault mentionne le retour en présentiel et l'importance de maintenir un bon climat d'échange à la table. Un tour de table est effectué pour que les participants se présentent.</p>	
<p>2. Objectifs</p> <p>Mme Perreault procède à la lecture des objectifs de la rencontre.</p>	
<p>3. Adoption du projet d'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour et les documents nécessaires à la rencontre ont été déposés le 15 juin 2022 dans la section Accès aux membres.</p> <p>Le projet d'ordre du jour est adopté et les affaires diverses demeurent ouvertes.</p>	
<p>4. Adoption du projet de compte rendu de la rencontre du 27 avril 2022</p> <p>Le compte rendu de la rencontre et les documents de suivi ont été déposés le 17 mai 2022, dans la section Accès aux membres.</p> <p>Le projet de compte rendu de la rencontre est adopté.</p> <p>4.1. Suivis de la rencontre du 27 avril 2022</p> <p><u>5.2 OLA sentier et paysage</u></p> <p>La mesure générique portant sur les Lisières boisées en bordure des sentiers non motorisés a été corrigée. Le document mis à jour a été déposé le 29 avril 2022, dans la section Suivi des travaux d'aménagement forestier sous l'onglet Fiches d'harmonisation et devient accessibles au grand public.</p> <p><u>5.3 Réseau routier stratégique à maintenir et à développer</u></p> <p>Valider que les chemins stratégiques ou fréquemment utilisés pour le transport de bois ne soient pas exclus des programmes de subvention pour la voirie forestière. (MFFP)</p> <p>Planifier une rencontre de travail portant sur le réseau routier stratégique ainsi que la mesure générique sur le transport de bois. (Coordination Table GIRT)</p> <p>L'adoption de la carte révisée est inscrit à l'ordre du jour de cette rencontre.</p> <p><u>6. Plan de travail 2022-2023 de la Table GIRT 062</u></p> <p>L'adoption du plan de travail 2022-2023 est inscrit à l'ordre du jour de cette rencontre.</p> <p><u>7. Liste des secteurs à harmoniser en 2022-2023</u></p> <p>La carte a été ajouté à la liste des secteurs à harmoniser.</p> <p><u>9. Économie de la forêt – présentation villégiature</u></p>	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>Transmettre aux délégués les questions de synthèse sur la présentation.</p> <p><u>10. Présentation – Vocation des érablières en terres publiques</u></p> <p>La présentation est inscrite à l'ordre du jour de cette rencontre.</p> <p><u>11. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification forestière intégrée opérationnelle</u></p> <p>Les fiches d'harmonisation résumées mises à jour ont été déposées le 29 avril 2022, dans la section Suivi des travaux d'aménagement forestier sous l'onglet Fiches d'harmonisation et deviennent accessibles au grand public.</p> <p><u>11.1 GALETTE</u></p> <p>Un processus d'adoption des mesures d'harmonisation par résolution électronique pour le secteur GALETTE a été enclenché le 24 mai 2022. L'adoption électronique du secteur sera consignée au point 13. du présent ordre du jour.</p> <p><u>11.2 R MASSE et REAL MASSE CHEVREUIL</u></p> <p>Inscrire l'adoption de ce secteur à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p> <p><u>12.1. Information concernant l'état du réseau routier multiusages</u></p> <p>Inviter les délégués à visiter la carte de transport des bois des Laurentides pour valider l'intérêt d'importer l'outil dans Lanaudière. (Coordination Table GIRT)</p> <p>La résolution du RLTP a été transmise au MFFP le 29 avril 2022.</p> <p>Suivis de la rencontre du 29 mars 2022</p> <p><u>7.1 Adoption des mesures d'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 2022-2023</u></p> <p>La présentation du calendrier annuel des TSNC est inscrite à l'ordre du jour de cette rencontre .</p> <p>Suivis de la rencontre du 26 janvier 2022</p> <p><u>5. OLA pour PAFIT 2023-2028</u></p> <p>La discussion est inscrite à l'ordre du jour de cette rencontre.</p> <p>Suivis de la rencontre du 8 décembre 2021</p> <p><u>6. Mesures d'harmonisation générale — transport de bois en période de chasse</u></p> <p>Inscrire le sujet à l'ordre du jour d'une rencontre ultérieure, après avoir tenu un comité de travail avec les délégués concernés.</p> <p>Suivis de la rencontre du 16 septembre 2021</p> <p><u>7.Échéancier de travail PAFIT / AIPL / SRPB</u></p> <p>Transmettre aux délégués un sondage pour connaître les éléments sur lesquelles ils souhaitent travailler en vue du PAFIT 2023-2028.</p> <p>Suivis de la rencontre du 22 juin 2021</p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><u>5. Stratégie régionale de production de bois</u></p> <p>Présenter un devis type de travaux d'éducation de peuplement.</p> <p>Présenter les analyses de risque.</p> <p>Suivis de la rencontre du 27 mai 2021</p> <p><u>7. Dérogation COS — Constats d'application</u></p> <p>Présenter les résultats de suivi faunique lorsqu'ils seront disponibles.</p> <p><u>12.1. Possibilité forestière 2023-2028</u></p> <p>Présenter les résultats du projet de recherche sur l'évaluation de la qualité des bois sur pied.</p> <p>Suivis de la rencontre du 27 avril 2021</p> <p><u>5. Mise à jour de la carte de suivi des travaux</u></p> <p>Ajouter les limites des bassins versants, les informations concernant les baux de villégiature et les sentiers à la carte interactive en ligne.</p> <p>Suivis de la rencontre du 29 septembre 2020</p> <p><u>6. Synthèse des activités de la Table GIRT 062 pendant la période de confinement</u></p> <p>Transmettre aux délégués la liste des éléments à inscrire sur les cartes pour en faciliter l'analyse.</p> <p>Revoir le processus de résolution électronique afin d'améliorer le partage d'information sur lequel se base l'adoption des mesures d'harmonisation.</p> <p>Suivis de la rencontre du 30 janvier 2020</p> <p><u>8. Prévisibilité de la planification forestière et processus d'harmonisation</u></p> <p>Faire un bilan à la rencontre de décembre 2022.</p> <p><u>9. Projet PAFIO décennal</u></p> <p>Présenter les prévisions forestières à long terme et des ateliers de travail.</p> <p>Suivis de la rencontre du 20 juin 2019</p> <p><u>8. Sondages : harmonisation et travaux de la Table GIRT 062</u></p> <p>Adapter le sondage 2019-2020 destiné à la Table GIRT en version permettant l'utilisation des télévotants.</p> <p>Suivis de la rencontre du 9 juillet 2018</p> <p><u>11.4. Audit FSC</u></p> <p>Demander aux auditeurs FSC de venir présenter la démarche d'audit lors d'une prochaine rencontre de la Table GIRT.</p> <p>Suivis de la rencontre du 24 mai 2018</p> <p><u>8. Sous-comité — Paysage</u></p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>Modifier le libellé de la définition, de la mise en contexte et de certains objectifs.</p> <p>Suivis de la rencontre du 7 décembre 2016</p> <p><u>8. Discussion avec des entrepreneurs non commerciaux.</u></p> <p>Poursuivre le contact avec les entrepreneurs non commerciaux afin de convenir s'il est pertinent de les inclure à la Table GIRT 062.</p> <p>Suivis de la rencontre du 20 août 2015</p> <p><u>5.1. Chemins multiusages et harmonisation du transport forestier</u></p> <p>Prévoir une présentation des résultats de l'inventaire du réseau routier en pourvoirie réalisé par la FPQ.</p>	
<p>5. Plan de travail 2022-2023 de la Table GIRT 062</p> <p>À la suite de la présentation du plan de travail 2022-2023 de la Table GIRT 062 lors de la rencontre du 27 avril, aucune bonification n'a été proposée. Cet outil de travail évolutif permettra de suivre plus facilement, et ce, tout au long de l'année, les travaux et les réalisations de la Table.</p> <p>Le plan de travail 2022-2023 de la Table GIRT 062 est adopté.</p>	
<p>6. Réseau routier stratégique à maintenir et à développer</p> <p>Le MFFP souhaite valider auprès de la Table GIRT la cartographie du réseau routier stratégique à maintenir et à développer afin de l'inclure au PAFIT 2023-2028. Cette information sera utilisée à titre de référence et non dans l'objectif d'élaborer des stratégies.</p> <p>Étant donné que la revue du réseau routier stratégique pour les différents utilisateurs du territoire n'a pas été complétée, la carte du PAFIT 2018-2023 sera réutilisée. Les délégués sont toujours en attente d'un suivi du MFFP sur la prise en compte du réseau routier stratégique dans l'octroi des aides financières liées à la voirie forestière.</p> <p>La carte du réseau routier stratégique a été adopté.</p>	
<p>7. Préoccupation et enjeux de la Table GIRT par rapport au PAFIT</p> <p>Lors de la rencontre de travail du 9 juin 2021 et de la rencontre de la Table GIRT 062 du 22 juin 2021, le MFFP a présenté son échéancier de travail ainsi que la collaboration attendue pour le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028.</p> <p>La Table GIRT doit dresser une liste de ses enjeux afin qu'ils soient inclus au PAFIT 2023-2028. Leur identification doit passer par les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La Table GIRT dresse une liste de l'ensemble des préoccupations émises par ses membres. À cette étape, les préoccupations relatives au maintien de la certification forestière sont également listées. Les préoccupations récurrentes dans les commentaires émis lors des consultations publiques passées peuvent également faire partie de cette liste. (Réalisé le 26 janvier 2022) 2. La Table GIRT et le MFFP déterminent si les préoccupations émises sont en lien avec l'aménagement forestier. (Réalisé par le MFFP avant la 	<p>Déposer le plan révisé sur le site web dans l'accès aux membres</p>



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>rencontre du 22 juin 2022)</p> <p>3. La Table GIRT détermine quelles préoccupations font consensus et priorise celles qui seront documentées en vue d'en déterminer les enjeux.</p> <p>Pour chaque enjeu retenu, la Table GIRT pourra, proposer une ou des solutions, sous la forme d'objectif local d'aménagement (OLA) ou de mesure générique.</p> <p>La liste des préoccupations et enjeux de la Table GIRT est adoptée avec les ajouts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aménagement forestier durable des territoires de pourvoirie;• Optimisation du développement acéricole• Optimisation du développement récréotouristique en milieu forestier• L'enjeu « Notion d'échelle par rapport à l'utilisateur » a été précisé.	
<p>8. Acériculture sur les terres du domaine de l'État</p> <p>Dans le cadre des discussions sur l'acériculture, un résumé de la saison des sucres 2022 est présenté. Au total, 211 millions de livres de sirop ont été produits soit une moyenne provinciale de 4,26 lb/entaille. Les ventes de l'Agence s'élèvent à 180 millions de livres de sirop.</p> <p>8.1. Retour sur la consultation publique du potentiel acéricole priorisé</p> <p>La consultation publique sur la délimitation des potentiels acéricoles à prioriser dans les régions de Lanaudière et des Laurentides a duré 45 jours, soit du 24 janvier au 9 mars 2022. Au total, 560 invitations ont été envoyées, dont 110 visaient les acériculteurs de Lanaudière et des Laurentides. Le rapport de consultation du MFFP sera rendu disponible au début de septembre.</p> <p>8.2. Consultation du plan directeur acériculture</p> <p>En novembre 2021, durant l'assemblée semi-annuelle des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, s'est engagé à favoriser et à développer la filière acéricole québécoise. C'est dans cette perspective que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) présente le Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique. Ce plan a été élaboré grâce à la participation de plusieurs partenaires, soit les PPAQ, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).</p> <p>Les délégués sont invités à participer à cette consultation qui prendra fin le 26 juillet 2022.</p> <p>8.3. Présentation – Vocation des érablières en terres publiques</p> <p>M. Jonathan Grandmont, ing.f. chez Domtar, présente les réflexions et questionnements d'une vingtaine d'entreprise de transformation de bois feuillus de la province. Cette présentation a été présentée à l'ensemble des régions du Québec.</p> <p>La discussion qui suit la présentation porte sur les enjeux des différents utilisateurs de la forêt et l'importance de poursuivre le dialogue afin dans le contexte de la mise en valeur du potentiel acéricole, notamment :</p>	<p>Rendre la présentation disponible dans l'accès aux membres du site web de la Table GIRT. Coordination Table GIRT)</p>



DISCUSSIONS	SUIVIS
<ul style="list-style-type: none">• Les modalités de gestion et d'aménagement du potentiel aéricole priorisé avant et après avoir été mis sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ;• Les mesures permettant d'assurer la cohabitation des usages sur le territoire forestier public sous permis d'intervention ;• L'optimisation et la diversification des emplois tirés de la mise en valeur du territoire forestier public; <p>En réponse à la demande de certains délégués, l'ensemble de ces sujets fera l'objet de discussions lors de la reprise des travaux du comité acéricole de la Table GIRT 062.</p>	
<p>9. Retour sur la consultation publique PAFIO</p> <p>La consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIUO) de l'unité d'aménagement (UA) 062-71 a duré 25 jours, soit du 15 mars au 8 avril 2022. Plus de 1 500 invitations ont été envoyées afin d'inviter la population à participer à cette consultation. Au total, 221 citoyens et 42 organismes ont émis des commentaires. Ceux-ci sont regroupés par sujets et par chantier.</p> <p>Le rapport de suivi de consultation du MFFP est attendu au milieu de l'automne 2022.</p>	
<p>10. Calendrier préliminaire des TSNC à réaliser en 2022-2023</p> <p>Mme Isabelle Parent du MFFP, présente le calendrier des travaux sylvicoles non commerciaux. Il est possible de consulter le suivi de ces travaux, mis à jour de manière hebdomadaire, dans la section « cartographie » sur le site internet de la Table GIRT 062.</p>	
<p>11. Bureau de coordination pour favoriser la synergie des utilisateurs et utilisatrices de la forêt</p> <p>Le MFFP a annoncé le 6 mai 2022 la création du Bureau de coordination des tables GIRT. Celui-ci aura notamment comme mandat de mettre en place des solutions structurantes et durables en termes de soutien, de collaboration et de partage des connaissances, ainsi que de formation et de communication au sein de ces instances.</p> <p>Plusieurs délégués se questionnent sur le rôle de cette nouvelle instance et son lien avec la Table GIRT. Bien que peu d'information ne soient disponibles, il est présumé que cette structure soit destinée au partage d'information et d'outil pour supporter le bon fonctionnement des TGIRT.</p>	
<p>12. Modification du résumé d'harmonisation du chantier ORIGINAL</p> <p>À la suite d'un rappel du MFFP concernant la cohabitation des usagers du réseau routier municipal avec le transport de bois, les mesures recommandées à ce sujet dans le résumé d'harmonisation du secteur ORIGINAL ont été remplacées par le texte suivant :</p> <p><i>« L'harmonisation des secteurs d'interventions ainsi que les mandats confiés aux Tables GIRT ne peuvent déborder du cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ainsi, les travaux d'harmonisation ne peuvent viser la gestion de la circulation sur les chemins municipaux ni provinciaux. Ces actions</i></p>	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<i>relèvent des relations entre les municipalités et le MTQ. »</i>	
<p>13. Suivi de l'harmonisation électronique du secteur GALETTE</p> <ul style="list-style-type: none">• Les deux mesures d'harmonisation concernant le maintien des infrastructures sont présentées.• Les trois mesures d'harmonisation concernant les habitats fauniques terrestres sont présentées.• Les deux mesures d'harmonisation concernant le milieu aquatique et la qualité de l'eau sont présentées.• La mesure d'harmonisation concernant la quiétude est présentée.• Les sept mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées.• Les treize mesures d'harmonisation concernant le transport des bois sont présentées. <p>En date du 30 mai 2022, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 11 résolutions signées incluant celle des tiers impliqués.</p> <p>Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.</p>	
<p>14. Adoption des mesures d'harmonisations de la planification</p> <p>Le nombre de secteurs harmonisés en date du 22 juin 2022 s'élève à 6 sur 29 (voir plan de travail 2022-2023)</p>	
<p>14.1 SYLVESTRE (jointe au GALETTE)</p> <p>Joint à la fiche d'harmonisation résumée du chantier GALETTE, car il s'agit de chantier adjacents ayant la même sorti des bois.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les trois mesures d'harmonisation concernant le maintien des infrastructures sont présentées.• Les trois mesures d'harmonisation concernant les habitats fauniques terrestres sont présentées.• Les deux mesures d'harmonisation concernant le milieu aquatique et la qualité de l'eau sont présentées.• Les deux mesures d'harmonisation concernant la quiétude sont présentées.• Les dix mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées.• La mesure d'harmonisation concernant la communication est présentée.• Les treize mesures d'harmonisation concernant le transport des bois sont présentées. <p>La ZEC Lavigne accepte l'harmonisation sur la base de l'information fournie</p>	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>par le MFFP concernant le maintien du barrage.</p> <p>Les mesures d'harmonisation proposées pour ce territoire sont adoptées à l'unanimité.</p> <p>La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.</p>	
<p>14.2 CANARD</p> <ul style="list-style-type: none">• Les cinq mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées.• Les trois mesures d'harmonisation concernant l'accès au territoire sont présentées.• Les deux mesures d'harmonisation concernant le maintien du potentiel acéricole sont présentées.• La mesure d'harmonisation concernant la quiétude est présentée.• La mesure d'harmonisation concernant le milieu aquatique et la qualité de l'eau est présentée.• Les six mesures d'harmonisation concernant le transport des bois sont présentées. <p>Les mesures d'harmonisation proposées pour ce territoire sont adoptées à l'unanimité.</p> <p>La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture du chemin en implantation traversant la limite nord de la pourvoirie si celle-ci est déposée au MFFP dans le cadre de la réalisation des travaux du secteur.</p> <p>Les préoccupations soulevées en regard des travaux sylvicoles non commerciaux qui suivront la récolte de bois seront lors de l'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux, le cas échéant.</p>	
<p>14.3 RONDEAU_FRID</p> <ul style="list-style-type: none">• La mesure d'harmonisation concernant le milieu aquatique et la qualité de l'eau est présentée.• Les cinq mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées.• La mesure d'harmonisation concernant l'accès au territoire est présentée.• La mesure d'harmonisation concernant le maintien des infrastructures est présentée.• Les deux mesures d'harmonisation concernant le transport des bois sont présentées <p>Les mesures d'harmonisation proposées pour ce territoire sont adoptées à l'unanimité.</p> <p>La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en</p>	



DISCUSSIONS	SUIVIS
implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.	
15. Affaires diverses Aucun sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour.	
16. Évaluation de la rencontre Les membres sont satisfaits de la rencontre. Certains délégués ont questionné la pertinence de la présentation sur la vocation des érablières en terres publiques.	
17. Prochaine rencontre La rencontre se termine à 16 h 47. La prochaine rencontre se tiendra le 20 septembre 2022.	